



Villevieille, le 25 avril 2001.

Compte-rendu de l'Assemblée Générale du 17 février 2001

Le samedi 17 février ²⁰⁰¹ ~~1999~~ à 17 h l'Assemblée Générale de l'Association s'est tenue au Foyer de Villevieille ; une cinquantaine de membres étaient présents.

Le quorum étant atteint, notre présidente Solange HINNEN-GUIFFREY ouvre la séance, souhaite la bienvenue à l'assemblée et passe la parole au trésorier.

Bilan financier : D. FAGART, comme d'habitude très précis dans son rapport, fait le point de nos finances bien équilibrées et présente le budget pour l'année à venir. Le bilan est approuvé.

Vient le tour de Rino ZANELLO qui fait le point sur la réunion qui s'est tenue en présence de Solange HINNEN et de lui-même avec les élus, sur les buts d'une Z.P.P.A.U.P. (Zone de Protection du Patrimoine Architectural et Paysager d'un Site). Certes, Villevieille fait déjà l'objet d'une protection en ce qui concerne le patrimoine architectural, mais la Z.P.P.A.U.P. apporte une protection beaucoup plus subtile, puisqu'elle prend en compte la totalité des éléments d'un site. Cette Z.P.P.A.U. ne vise pas à empêcher le développement, elle consiste à l'accompagner. Le développement urbanistique doit se fondre dans le paysage et non l'inverse ; Notre Association souhaiterait qu'une telle étude - dont le coût est modeste et subventionné - se mette en place lors de la prochaine révision du P.O.S. Notre attention sera vigilante dans plusieurs domaines.

D'autre part, nous souhaitons que la zone de la Coustourelle qui peut être lotie de parcelles de 700 m², sous certaines conditions, soit reclassée et que le nouveau P.O.S. impose des parcelles beaucoup plus étendues. La Z.P.P.A.U. pourrait servir à mesurer l'impact de nombreuses constructions dans cette zone sur le charme et le calme de cette partie du village.

- Le terrain des terriers, objet de fouilles archéologiques doit rester dans son intégralité propriété de la commune ; il doit devenir et rester le "poumon" de Villevieille. Nous nous opposerons à toute aliénation du domaine communal, nous souhaiterions, au contraire, son extension.

Au moment où notre commune connaît une expansion rapide (70 permis de construire accordés en 2000), nous souhaiterions que l'Association participe étroitement à l'élaboration de tous les projets d'envergure qui risquent d'entraîner des modifications du site.

L'un des membres du bureau ne pouvant, pour des raisons professionnelles, assurer ses fonctions, tout en restant membre de l'Association, il est proposé à l'A.G. son remplacement par Roland AUFFRAY - enseignant à Nîmes (Lycée Montoury) et domicilié à Paillassonne ; l'assemblée approuve cette proposition à l'unanimité.

La séance de travail étant terminée, Solange HINNEN doit excuser l'absence de P. CLEMENT, retenu par la maladie, qui devait faire une conférence sur les "Faires de Sommieres depuis le Moyen Age", mais ce n'est que partie remise et c'est autour du verre de l'amitié que nous avons souhaité à notre ami un prompt rétablissement.
